



MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

e-mail : mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2021

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, Maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural.

Ouverture de la séance à 20h38.

Étaient présents : Mr BENOIT Bernard, Mr CHAMBON Louis, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mme FAUX Isabelle, Mr LAPEYRE Guillaume, Mr LAPEYRE Philippe, Mme MEHAT Josette, Mr ROUSSINGUE Jean-Pierre, Mr TISSANDIER Frédéric, Mr VALARCHER Benjamin, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mme MEHAT Josette

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Suivi des décisions des derniers CM,
- ❖ Point intempéries 14-15 septembre 2021,
- ❖ Vente le Cher Soubro : Delzongles / Chasseriaud,
- ❖ Projet Parc Eolien à TRIZAC,
- ❖ Dossier protection des statues de l'église,
- ❖ Dépôts sauvages aux colonnes de tri (parking du cimetière),
- ❖ Leg de Monsieur FERRAND Daniel,
- ❖ Délibération modificative budgétaire (écriture carte communale),
- ❖ Informations et questions diverses

SUIVI DES DECISIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

Vente de bois : un courrier va être envoyé à l'ONF et à l'acquéreur pour que le retrait s'effectue dans les délais. Le 1^{er} acompte de 8 500€ pour la coupe devrait être perçu très prochainement.

Un courrier de relance sera adressé pour la restitution du bois auprès de la commune, tel que décidé antérieurement par le Conseil Municipal.

POINT INTEMPERIES 14-15 SEPTEMBRE 2021

Suite aux intempéries qui ont fortement impacté la commune dans la nuit du 14 au 15 septembre, Monsieur le Maire tient à renouveler ses remerciements auprès du personnel communal, des bénévoles et des agriculteurs ainsi qu'aux agents du Conseil Départemental pour leurs interventions et coups de mains rapides et efficaces afin de redonner rapidement une vie « normale » à la commune. Les démarches nécessaires ont été effectuées auprès de la Préfecture afin de faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle.

Le dossier a été déposé le 20 septembre et devrait trouver réponse du Ministère sous huitaine.

Monsieur le Maire souligne également la démarche du sénateur Stéphane SAUTAREL auprès du Préfet pour soutenir la demande.

Les impacts les plus graves sur les voiries et les réseaux concernent plus particulièrement la piste du Luchard et le Méynial, les zones du Tahoul et de la Chaze, le gîte et le camping communal. De nombreux ponts privés ou publics sont abîmés. Un état des lieux plus précis devra être effectué y compris dans le Bois Mary et à la Franconèche, ainsi que pour certains murs de bâtiments (ancienne école). Pour le Tahoul plus particulièrement, la coupure et la remise en état du réseau d'eau potable va nécessiter des analyses en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) avant de permettre sa consommation par les habitants. Le nettoyage complet du château d'eau a été effectué. Les dernières analyses effectuées sont conformes. Pour la suite, une remise en état des cours d'eau va également s'avérer indispensable. Mais le coût induit n'est pas estimable à ce stade. La commune a enclenché les démarches nécessaires depuis le 21 septembre, et avec l'appui de la nouvelle Sous-préfète de Mauriac, auprès de la Police de l'Eau pour tendre vers une procédure unique pour les cours d'eau concernés. Monsieur le Maire souligne que les dégâts du gîte et du camping concernent l'électroménager, l'installation électrique qui devra être totalement vérifiée, le système d'alarme inondation et la chaudière à gaz du camping doivent être remplacés.

VENTE LE CHER SOUBRO : DELZONGLES / CHASSERIAUD

Afin de délimiter définitivement leurs parcelles respectives, Messieurs DELZONGLES et CHASSERIAUD ont souhaité acquérir des portions communales au Cher Soubro. Ce dossier a déjà été plusieurs fois mis à l'ordre du jour du Conseil. Les deux parties principales concernées se sont enfin mises d'accord.

Les surfaces communales concernées sont de 35 m² pour Monsieur DELZONGLES et 624 m² pour Monsieur CHASSERIAUD, Monsieur le Maire propose le prix de 0,35€ le m². (Hors frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs).

Le Conseil, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer tout document concernant ces ventes.

Votants 11 : POUR 11

PROJET PARC EOLIEN TRIZAC

La demande environnementale déposée par la SARL Boralex est relative à l'implantation et à l'exploitation d'un parc éolien comprenant 12 aérogénérateurs et 4 postes de livraison sur la commune de Trizac et pour la création de son poste de transformation HTB ainsi que le raccordement au réseau du parc. L'enquête d'utilité publique ouverte à la population est close depuis le 20 septembre.

Les Conseil municipaux des communes avoisinantes au projet, dont le Falgoux, doivent s'exprimer sur ce projet.

Le Conseil après en avoir délibéré, donne un avis défavorable à ce projet, à la majorité de ces membres.

Votants 11 : POUR 0 ; CONTRE 10 ; ABSTENTION 1 (Madame MEHAT Josette).

Monsieur le maire propose en séance la délibération suivante : Après avoir pris connaissance du projet de parc éolien par la Société Boralex sur la commune de Trizac, le Conseil Municipal du Falgoux considère que le secteur du plateau de Trizac présente un caractère naturel préservé et émet donc un avis défavorable à ce projet qui aurait un impact paysager indéniable.

DOSSIER PROTECTION DES STATUTS DE L'EGLISE

Le dossier de restauration des statues de l'église du Falgoux continue sa progression. Les prochaines statues à rénover ont été retirées le 13 septembre et devrait retrouver leur place en septembre 2022.

Le dossier de partenariat entre l'ARPEF / la Fondation du patrimoine et la mairie va être constitué. Monsieur le maire rappelle que c'est une opération « blanche » pour la Commune. Vont se poser les questions de la protection contre le vol des œuvres à leur retour, ainsi que l'état de certaines zones de l'église qui prennent l'eau. Les dossiers vont être constitués auprès de Mme PONS en charge du patrimoine au Conseil Départemental.

Monsieur Bernard BENOÎT accepte de gérer ce dossier en lien avec Madame Laurence LAFONT secrétaire de Mairie.
Accord du conseil à l'unanimité.

DEPOTS SAUVAGES AUX COLONNES DE TRI PARKING DU CIMETIERE

Suite au problème récurrent de l'état autour des containers et des dépôts sauvages à proximité des colonnes de tri, Monsieur le maire soulève la question de les déplacer dans une zone plus visuelle permettant sa surveillance et un accès plus facile à leur récupération par les services compétents.

Une demande sera faite pour avoir des containers spécifiques pour le gîte et le camping. Un nouveau courrier sera adressé à la communauté de commune du Pays de Mauriac pour demander un accès gratuit à la déchetterie pour les habitants de la vallée du Mars.

Un article dans le prochain N° des Echos du Falgoux rappellera les règles de tri et les risques encourus par les personnes peu soucieuses de l'environnement.

Après en avoir débattu, le Conseil décide de se réunir en commission le 9 octobre à 10H00 pour définir un nouvel emplacement.

LEG DE MONSIEUR FERRAND DANIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Daniel FERRAND décédé le 7 juillet 2021 a légué, suivant testament, une somme de 1 500€ à la commune du Falgoux. Il a souhaité que cette somme soit « utilisée pour planter une rangée de grands arbres sur les cotés et l'arrière du garage des pompiers, face au cimetière, pour fondre un peu mieux cette construction dans la nature et le paysage environnants ».

Le Conseil note l'intention louable du légataire, mais fait le constat que sa mise en œuvre occasionnera des inconvénients conséquents pour la commune (entretien et humidité pour la couverture du bâtiment qui voit peu le soleil, problème de la proximité avec la fosse septique et le champ d'épandage) et des dépenses complémentaires.

Votants 11 : POUR 0 ; CONTRE 11.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de refuser le leg de Monsieur Daniel FERRAND.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE ECRITURE CARTE COMMUNALE

A la demande de la trésorerie de Mauriac, le Conseil Municipal, doit procéder à une Délibération Modificative Budgétaire relative à l'étude de la carte communale opération 141 : En dépenses de fonctionnement (chap. 20 article 202 : -30 993,76€ / chap. 041 article 2158 : 30 993,76€) et en recettes d'investissement (chap. 20 article 2031 : -30 993,76€ / chap. 041 article 2031 : 30 993,76€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder aux modifications d'imputations, sur le budget de l'exercice 2021.

Votants 11 : POUR 11.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1^{er} bilan saison 2021 Gîte / Camping : Le Conseil fait le constat que la présence permanente du gestionnaire sur le site est un élément fort et que monsieur Stéphane PETER a montré nombres de qualités pour une gestion optimale.

Les chiffres comptables arrêtés au 20 septembre 2021 font apparaître un résultat de 33 140 € (hors déduction taxes de séjour), des charges de personnel à hauteur de 10 367€ et des charges courantes pour 5 700 €, Soit un résultat positif de 17 000 €. Pour l'avenir deux questions se posent, les contraintes qui risquent d'être imposées suite aux inondations récentes et le type d'aménagement à envisager et pour quel public (Gîte : randonneur et Camping : touristes et camping caristes).

Antenne Bouygues Telecom : Dans le cadre du projet New Deal Mobile, Bouygues télécom a été désigné par l'Etat comme opérateur devant répondre aux obligations de résultats pour une couverture de téléphonie mobile 4G sur l'ensemble de la zone du Falgoux. L'arrêté ministériel du 9 avril 2021 donne 24 mois pour finaliser le projet qui devra donc être effectif en décembre 2022 au plus tard. Une première réunion avec repérage sur le terrain s'est déjà tenue le 25 mai 2021. Bouygues Telecom propose de cibler une parcelle communale (AP O65) pour l'implantation de l'antenne dans la zone du Pont des eaux (à proximité du foyer de ski) et qui réponde aux exigences d'accès permanent et de raccordement électrique. Une prochaine réunion doit être programmée. M Bernard BENOIT et Mme Josette MEHAT poursuivent le suivi du dossier.

Ligne téléphonique côte de Néronne : La ligne est dans un état lamentable depuis de nombreux mois (fil à terre, poteaux sectionnés, ...). Monsieur le maire a informé la nouvelle Sous-préfète de cette situation. Elle va appuyer les démarches de la Commune pour que l'opérateur Orange respecte ses obligations. A suivre !

Chiens de troupeaux estive : Suite à différentes remontées en Mairie et un dépôt de main courante en gendarmerie, il apparaît important d'organiser une réunion, dans un climat apaisé, entre les différents acteurs du dossier (élus, éleveurs, DDT et riverains) afin de définir et rappeler les droits et devoirs qui s'imposent à chacun dans une logique de bien vivre ensemble. Celle-ci devrait se tenir l'été prochain avant la période d'estive.

Invitation nouvelle Sous-préfète : Les élus de la Commune souhaitent rencontrer la nouvelle Sous-préfète Amélie DE SOUSA qui a pris ses fonctions le 7 septembre dernier. Les thèmes qui pourraient être abordés avec elle seraient : Présentation de la Commune, sensibilisation à la problématique de la forêt, tourisme et patrimoine communal et monde agricole et pastoralisme.

ENEDIS enfouissement de lignes : L'entreprise s'est rapprochée de la mairie pour l'enfouissement des lignes du réseau électrique qui sont soumises aux aléas climatiques. Ces travaux sont intégralement réalisés par l'entreprise ENEDIS.

Demande enfouissement ligne Orange : la commune n'a prévu aucun crédit pour l'enfouissement des lignes à la demande des particuliers et répond donc négativement à la demande de Mr CHAMBON Jean-Claude.

1^{ers} retours sur l'expérimentation de la coupure de l'éclairage public entre minuit et 5h00 du matin : Il semblerait que cette coupure ne soit pas encore effective partout où elle le devrait. L'entreprise chargée d'effectuer les réglages va être sollicitée pour y remédier. Le bilan sera fait avec les habitants de la commune en fin d'année.

Columbarium : Le devis pour 5 cases date de septembre 2020 et était estimé à 3 150 €. Un nouveau sera demandé pour 7 cases.

Calendrier des réunions à venir :

Formation à la gestion des incivilités vis-à-vis des élus à la gendarmerie de Mauriac le mercredi 29 septembre.

Installation du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Puy Mary le jeudi 30 septembre.

Commission des travaux pour définir l'emplacement des colonnes de tri le samedi 9 octobre à 10h00.

Commission Communication (prochain bulletin municipal, page Facebook, ...) le samedi 9 octobre à 15h00.

Préparation du dossier DETR lundi 18 octobre à 17h00.

Cérémonie du 11 novembre à 11h30 au monument aux morts.

Congrès des Maires de France du 14 au 18 novembre Porte de Versailles à Paris. Les élus qui souhaitent y participer prennent les frais à leur charge. (Inscription, transport, hébergement et restauration)

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le vendredi 12 novembre à 20h00 au foyer rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h43.